

Cugy (VD), le 11 novembre 2004

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 11 novembre 2004**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

**1. FINANCES (François Gillièron)**

Action de la Compagnie Vaudoise d'Electricité – CVE

Dans le quotidien 24heures , vous aurez probablement lu l'article paru dans le « Courrier des lecteurs » de M. Eric Voruz, syndic de Morges sur le problème des ventes d'actions de la CVE et surtout, la proposition de la Commune de Lausanne de racheter ces titres au prix de Fr. 550,- l'action. Vous pouvez bien imaginer quelle a été ma surprise de lire cette prose, surtout que je suis quasi-journallement l'évolution de la bourse depuis plus d'une année et constaté que ces titres se situaient autour de Fr. 1'200,- à Fr. 950,-. J'ai immédiatement pris contact avec la CVE, Mme Carine Maalouf chargée, notamment de la question du rachat de ces actions qui m'a heureusement rassuré en m'indiquant que cette offre était ancienne de plus de deux ans à l'époque où les titres CVE se traitaient beaucoup plus bas. Cette offre de la Commune de Lausanne allait de paire avec le souhait de conserver les titres de cette société dans les mains publiques et de ne pas les laisser partir en mains privées. Pas besoin de faire un discours sur cette intention, les projets de libéralisation de l'électricité pouvant créer des appétits faciles à comprendre. Comprenant fort bien la raison profonde de désir « étatique » dans le bon sens du terme, il reste indéniable que le montant que pourrait réaliser notre Commune dans la vente de 900 titres représente un montant considérable à un moment où les besoins de liquidités et d'équilibre comptable ne doit pas être passé sous silence et que c'est un des rôles du responsable des finances communales de ne pas ignorer cette situation. Ayant pris contact avec Mme Carine Maalouf, celle-ci m'a informé que le prix à offrir devait se situer autour de la moyenne des cours sur une année et que le fait d'offrir ces titres à Fr. 1'000,- était de bon aloi. Après avoir protocolé cette proposition de vente lors de sa séance du 18 octobre 2004, la Municipalité a adressé un courrier à la CVE, courrier qui précise bien que « cette offre sera soumise aux autres communes ainsi qu'à l'Etat de Vaud et à la Banque Cantonale Vaudoise – BCV, lors de la prochaine consultation organisée par la CVE.

Quasiment dans le même temps, l'Etat de Vaud nous informait de son conseil de ne pas se défaire du capital-actions du Groupe CVE/Romande Energie SA ou, pour le moins, privilégier un rachat par d'autres collectivités publiques, ce que nous avons déjà communiqué à la CVE.

Cette réserve du Canton, actuellement pas acheteur suite aux difficultés financières, nous met à l'aise dans le cadre de nos démarches. Toutefois, il est à relever qu'en cas de non-réalisation par les acheteurs éventuels nommé ci-avant, la CVE devra transformer ces actions nominatives en actions au porteur qui deviendront alors négociables en bourse sans restriction.

## **2. URBANISME**

### Plan de quartier du lieu-dit « Dessus la Praz »

La possibilité de construire sur l'emplacement du plan de quartier « Dessus la Praz » en suspens depuis plusieurs années, des appartements et un centre commercial, a fait l'objet de reportages dans la presse et à la télévision il y a quelques mois.

Aujourd'hui, une demande de permis de construire a été déposée. Il s'agit d'un projet abritant 32 logements et un centre commercial important comprenant entre autres, une surface de 1'015 m<sup>2</sup> exploitables par la société Migros et deux autres surfaces de moindre importance. Le dossier reçu il y a une quinzaine de jours, a été étudié par la Municipalité et remis, il y a une semaine au Service Technique Intercommunal du Gros de Vaud – STI pour examen dans le cadre du mandat contractuel nous liant avec cet organisme interrégional dont le personnel a été complété dernièrement. Dès que le dossier aura été examiné par cet office et reconnu conforme, il pourra être mis à l'enquête publique. C'est, pour notre Commune, l'aboutissement d'un projet de plan de quartier agréé depuis plusieurs années, puisqu'il a été accepté par votre Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 1996 et repris par les nouveaux acquéreurs en respectant les conditions primitives de ce plan d'affectation, soit habitation et centre commercial. C'est également, à titre d'information, une solution concernant tous les ennuis connu dans le cadre de la clôture du chantier relevé encore dans la question n° 34, relative à l'observation n° 10 de la COGEST

### Plan de quartier du lieu-dit « Es Chesaux »

Le plan de quartier « Es Chesaux » est actuellement en étude par la Commission ad hoc qui a reçu, conformément aux accords intervenus entre son Président et la Municipalité, au fur et à mesure de l'envoi fait par les promoteurs des divers documents inhérents à l'étude des commissaires. Actuellement seule demeure encore en attente, la Convention liant la Commune, les promoteurs et les promettant-vendeurs devant compléter le projet relatif à la première mouture du plan de quartier retiré par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 25 avril 2002 traitant de ce projet. Dès la remise de ce document, même sous forme de projet à caractère définitif, il sera remis à la Commission ad hoc. Précisons qu'il est toujours possible et contraignant de soumettre une acceptation du projet sous réserve de la signature définitive de dite Convention.

## **3. BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### Collège secondaire

Lors de la dernière séance du Conseil exécutif le rapport demandé à la Direction des écoles du Mont-sur-Lausanne concernant l'évolution probable des effectifs a pu être présenté et discuté. Il ne semble pas que les prévisions d'effectifs s'écartent de celles admises depuis quelques temps déjà. La problématique des VSB peut encore être évoquée et subir des modifications mais l'attitude de Lausanne fait preuve d'ouverture à des possibilités d'hébergement à moyen terme qui ne posent ainsi pas de problème d'urgence.

Actuellement il est procédé à une nouvelle estimation du coût supputé de cette construction et une séance a eu lieu lundi 08 novembre dernier avec M. Tamas Csakodi, architecte et un économiste de la construction dans ce sens. Par ailleurs, suite à une visite chez le Préfet du 09 octobre dernier, ayant été agendée lors de la visite préfectorale des communes, nous

avons fait venir le règlement de l'Association décidée en 1991 par le groupement de Grandson concernant un accord intercommunal en matière de construction intercommunale. Cette procédure n'a pas été utilisée pour le moment. Par contre, nous avons pris contact avec les communes de Lonay et Préverenges qui ont préparé, il y a peu, une convention liant les communes pour la mise en construction d'un collège de l'ordre de 12 classes et d'une salle de gymnastique. Relevons que ce document laisse entrevoir la création, à terme, d'une Association intercommunale très en vogue depuis peu de temps et liée à la problématique des fusions de communes. Cette convention a été remise aux syndicats des communes de Breigny-sur-Morrens, Froideville, Lausanne-Montheron (M. Oscar Tosato, conseiller municipal), Le Mont-sur-Lausanne et Morrens. Une réunion du Conseil exécutif et des syndicats aura lieu prochainement. La direction des écoles sera également présente.

Cette manière de procéder par convention prévoyant une Association de communes, largement traitée par la presse, dans les séances de régions ou d'associations de communes telles que l'A.E.T. notamment, est effectivement intéressante et permettra de faire des approches pour les fusions de communes actuellement en projet dans quelques cas avec plus ou moins de difficulté.

Cet aparté se rapporte également à la question n° 35 de l'observations n° 11 de la COGEST, mais dans un sens plus large que celui du texte puisqu'il est question de suivre un processus plus complet, et plus direct en matière de fusion.

La Commission extraparlamentaire de construction sera également consultée dans le cadre de ces compléments d'informations.

Ces deux points – estimation du coût et convention intercommunale – liés aux éventuelles possibilités ou nécessités de modifier le programme de construction seront ainsi le dernier acte avant la présentation définitive du projet au Conseil communal.

#### **4. SERVICES INDUSTRIELS (Jacqueline Franzini)**

Vous l'avez sûrement constaté, depuis cet été, nous avons un taux inhabituel de fer dans notre eau, ce qui provoque une couleur jaune, voire carrément « Fanta » chez certains, et particulièrement en début de matinée.

Ce n'est en aucun cas une pollution, mais uniquement un problème de rouille dû à la corrosion des conduites en fer. Le taux est bien en dessous du seuil critique, et par conséquent n'est absolument pas dangereux pour la santé. C'est surtout l'aspect qui dérange... .

Les services industriels lausannois cherchent depuis un certain temps les causes exactes. Nous pensons arriver à la conclusion prochainement. Nous attendons leur rapport après analyse d'environ 45 points sur la Commune, portés sur l'étude des conduites communales, des conduites privées d'entrées des immeubles ainsi que l'étude de l'état des conduites ou des robinetteries à l'intérieur des bâtiments. Une fois le problème cerné, il sera plus facile de le résoudre. Une fois ce problème trouvé et résolu, une page d'informations officielles – PIO sera envoyée à tous les ménages de la Commune, afin d'en informer la population.

#### **5. SECURITE SOCIALE (Jacqueline Franzini)**

##### Assurances sociales AVS-AI

Dans sa séance du 28 janvier 2004, le Conseil d'Etat a adopté le Règlement sur les agences d'assurances sociales, abrogeant ainsi l'Arrêté du 04 juillet 1973 sur les agences communales d'assurances sociales. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2004. Son but est le regroupement et la professionnalisation des préposés des agences, au vu de la complexité des dossiers, notamment ceux de l'AVS, l'AI et la LAMal et de couvrir ainsi un bassin de population suffisant. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, conformément au nouveau règlement, nos six communes avec qui nous travaillons déjà en collaboration pour les écoles, se regrouperont.

Ce sera donc la Commune du Mont-sur-Lausanne qui s'occupera de nos affaires sociales communales (dossiers AVS, demandes de compléments de prestations complémentaires,

etc.), tout en gardant la possibilité de créer une antenne à Cugy, si le besoin s'en faisait sentir, ceci jusqu'à fin 2007, puis le personnel ACAS sera intégré à celui de l'Association Régionale pour l'Action Sociale dans la région Prilly-Echallens – ARASPE. Cette nouvelle entité sera totalement prise en charge par le Canton.

Par conséquent, Mme Maria Durussel, qui s'occupait jusqu'à présent de notre agence communale d'assurances sociales, secondera le greffe dès l'année prochaine.

## **6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Yvan Allemand)**

### Elaboration d'un schéma directeur du Nord lausannois

En étroite collaboration avec le Département de l'infrastructure (DINF) ainsi qu'avec le Service de l'Aménagement du territoire (SAT), les communes du Nord lausannois ont été conviées à des séances qui ont eu pour but la préparation d'un avant-projet d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un schéma directeur du Nord lausannois.

### Objectifs du schéma directeur du Nord lausannois

Les buts de schéma directeur sont les suivants :

définir une stratégie d'évolution de ce secteur dans le cadre du développement durable (environnement, économie, social) et déterminer les priorités :

- ❑ en fixant des objectifs d'aménagement,
- ❑ en rationalisant les investissements des collectivités publiques,
- ❑ en préparant les conditions cadres optimales pour attirer de nouvelles entreprises et renforcer le tissu économique existant,
- ❑ en concevant un aménagement cohérent et concerté favorisant une qualité de vie à long terme.

Pour réaliser ces objectifs, il s'agira d'élaborer une vision spatiale de l'urbanisation de ce territoire, coordonnant urbanisation, transports et environnement.

Ces objectifs sont élaborés sur la base des souhaits exprimés par le Service d'aménagement du territoire – SAT

### Périmètre d'étude (communes concernées)

Lausanne, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens, soit 10 communes.

Un comité de pilotage (COFIL) a été nommé pour la Région avec à sa présidence M. Olivier Français, municipal à Lausanne. Votre serviteur en est le représentant pour notre Commune.

### Coordination avec les études cantonales, régionales et communales

Il est mentionné qu'impérativement, l'étude du schéma directeur du Nord lausannois doit prendre en compte la planification et autres études connues et en vérifier la cohérence. Le plan Directeur régional du Gros de Vaud en fait, évidemment, partie.

### Planning décidé et répartition des frais d'élaboration

#### Planning

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Lancement de l'appel d'offres | 15.09.2004 |
| Dépôt de l'offre              | 01.11.2004 |
| Attribution du mandat         | 01.12.2004 |
| Rapport du mandat             | 15.07.2005 |
| Rapport final                 | 15.03.2005 |

#### Répartition des frais d'élaboration du schéma directeur

Le montant du mandat se monte à Fr. 300'000,--. La répartition des frais est le suivant ; elle tient compte :

- ❑ d'une part cantonale fixée au tiers du montant global ;
- ❑ d'une part fixe par commune de Fr. 7'000,-- ;
- ❑ d'une part équivalente pour l'Association Blécherette Région et Lausanne-Région ;
- ❑ d'une part par commune définie selon 3 critères, à savoir, nombre d'habitants, superficie des zones intermédiaires, potentiel de nouveaux habitants et nouveaux emplois – calculé sur la base de l'aperçu de l'état de l'équipement et des plans d'affectations.

La participation de Cugy a été arrêtée à Fr. 19'841,35. Ce montant a été inclus dans le budget 2005 qui vous sera proposé en décembre 2004.

## **7. MAISON VILLAGEOISE (Yvan Allemand)**

Comme vous avez pu le constater, la rénovation et les divers travaux d'entretien prévus dans les préavis 22 et 23/2003 sont à 99% achevés ; reste quelques finitions.

A fin octobre 2004, une séance de travail a eu lieu avec l'architecte mandataire, M. Gilbert Jenni. Bien que toutes les factures détaillées et finales ne soient pas rentrées, nous avons obtenu un décompte qui reflète une situation qui ne devrait pas s'éloigner du décompte final de +/- 1 à 2%.

Comme mentionné dans ma précédente communication, un dépassement d'environ Fr. 20'000,-- était prévu, suite à des travaux supplémentaires commandés en cours d'exécution. Pour mémoire, il s'agit des tuiles flammées, de la clôture de chantier et de la fouille pour le raccordement du gaz.

A cela, il faut ajouter d'autres options et travaux supplémentaires, tels que la remise en état du sol de la scène et de l'aménagement de l'office, nettement amélioré, suite aux propositions des représentants des sociétés locales et de la Commission consultative de la Maison villageoise. C'est ainsi que le coût prévisible des travaux à fin octobre 2004 se monte à Fr. 1'536'880,--, soit un montant de dépassement prévu arrondi à Fr. 47'000,--.

Il est à noter que tous les imprévus, soit les travaux de charpente, d'isolation et autres travaux ont été absorbés par les comptes « divers et imprévus ».

La Municipalité prévoit une inauguration officielle pour fêter le « lifting » de notre Maison villageoise. Cette dernière s'organisera, certainement, en coordination avec l'apéritif organisé, en début d'année, par l'Union des Sociétés locales.

Une journée « portes ouvertes » y sera programmée et une invitation individuelle des Conseillers communaux y est, d'ores et déjà prévues.

## **8. ANCIENNE FORGE (Yvan Allemand)**

A ce jour, chaque architecte a eu l'occasion de présenter et commenter son projet. Après réflexions, votre Municipalité s'est « forgée » une idée précise quant au choix du projet proposé. Avant de prendre une décision définitive, nous souhaiterions rencontrer la Commission consultative d'urbanisme afin de présenter la proposition retenue par la Municipalité ainsi que les projets qui nous ont été présentés.

## **9. NOUVEAU COLLÈGE (Yvan Allemand)**

Une séance a été organisée, à fin septembre 2004, avec les Commissions ad hoc et d'urbanisme, de M. Kaveh Rezakhanlou, architecte et de M. Bernard Flach du bureau Regtec SA.

Suite à cette séance, une décision a été prise de demander une offre aux deux économistes de construction soit IEC (proposé par la CUC) et Regtec SA (mandataire de la Municipalité et à qui la Commission ad hoc a demandé – en direct – une offre d'accompagnement du projet).

A réception des offres dites comparatives, ces dernières seront transmises à M. Tamas Csakodi, architecte et membre de la Commission de construction pour analyses et commentaires.

#### **10. FORÊTS (Daniel Bally)**

Les coupes de bois 2003-2004 ont été exploitées normalement.

Nous avons dû abattre en plus des résineux atteints par le bostryche dans le courant du printemps et procéder à des travaux de sécurisation au chemin de la Lisière.

Ces travaux supplémentaires ont grevé le budget et ne nous permettaient pas de commencer les coupes de bois 2004-2005 déjà maintenant, afin de pouvoir bénéficier d'un meilleur prix pour les bois de service en début de saison.

Avec l'accord de la Commission des finances – COFIN, la Municipalité a pu attribuer ces travaux dont une partie sera effectuée cette année encore.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz